



FRANCE ESPORTS

**CHARTRE DU
CLUB DES
PARTENAIRES**

2022-2023

DÉFINITIONS

France Esports : L'association FRANCE ESPORTS a pour objet la représentation des intérêts communs des agents économiques, professionnels ou amateurs, du secteur des sports électroniques, ainsi que le développement, la promotion et l'encadrement de la pratique des sports électroniques dans un esprit d'équité et d'épanouissement humain, s'inscrivant dans les valeurs et les principaux fondamentaux de l'Olympisme.

Club des Partenaires : Organisation non dotée de la personnalité juridique et dépendant de France Esports, support des rencontres entre Adhérents et gage du dynamisme de leurs activités économiques.

Adhérents France Esports : France Esports est composée de différentes typologies d'adhérents: les "membres fondateurs" ; les membres du collège "clubs associatifs et joueurs" ; les membres du collège "Promoteurs"; les membres du Collège "Créateurs et éditeurs" ; et les "membres sympathisants".

Membres du Club des Partenaires : Tout Adhérent France Esports et toute structure juridique non adhérente décidant de devenir membre du Club des Partenaires.

CHARTRE

Préambule

La création du Club des Partenaires a pour objectif de répondre aux attentes et besoins des Adhérents France Esports afin de favoriser les échanges entre eux d'une part, et les acteurs non adhérents de France Esports d'autre part.

Il a été jugé important par le Conseil d'Administration de France Esports de se doter d'une charte, afin de donner une ligne de conduite et des bases communes à ses Membres.

Cette Charte définit la qualité de Membres, décrit les objectifs du Club des Partenaires, son fonctionnement, ses valeurs et principes ainsi que son éthique. Elle pourra faire l'objet de modifications ultérieures par le Conseil d'Administration.

La signature de cette Charte se fait lors de l'adhésion au Club des Partenaires et engage le signataire à respecter les principes et les valeurs suivants.

1. Objet

La présente charte définit notamment les conditions d'adhésion au Club des Partenaires.

Le Club des Partenaires a pour objectif principal de favoriser les échanges entre les Adhérents France Esports entre eux d'une part, et les acteurs non adhérents de France Esports d'autre part.

Le Club des Partenaires permet à ses Membres :

- de mettre en avant une partie de leurs offres qu'ils souhaitent promouvoir, à destination des autres Membres ;
- de développer leurs activités ;
- de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble dans l'écosystème sport et créer plus de synergies ;
- d'être accompagné sur des compétences métiers par l'organisation de réunions thématiques ;
- de valoriser leur image ;

2. Fonctionnement – Gouvernance

Le Club des Partenaires est porté par France Esports au profit de ses Adhérents. Il ne constitue pas une entité juridique distincte.

France Esports en assure l'animation et la coordination.

Tout Membre du Club des Partenaires peut proposer l'entrée d'un nouveau membre partenaire, de nouvelles activités ou événements, mais la décision d'y donner une suite favorable appartient à France Esports. Chaque Membre peut ainsi proposer des actions et aider à leur mise en œuvre.

Des rencontres régulières, thématiques et/ou conviviales, seront organisées sur un rythme mensuel. L'ensemble des échanges entre les Membres passera par le réseau social Discord.

Toute demande à France Esports devra être adressée à partenaires@france-esports.org.

France Esports n'assume aucune responsabilité quant aux prestations réalisées par les Membres du Club des Partenaires. Ceux-ci devront rechercher la responsabilité du partenaire à l'initiative de la prestation.

3. Adhésion au Club des partenaires

3.1 Les membres

Le Club des Partenaires est ouvert d'une part aux structures Adhérentes France Esports dotées d'une personnalité morale.

D'autre part, peuvent également adhérer au Club des Partenaires, les structures dotées d'une personnalité morale qui ne sont pas adhérentes de France Esports.

Une personne physique ne peut adhérer au Club des Partenaires.

Les Membres du Club des Partenaires sont représentés par les personnes désignées par la direction de l'entreprise ou de l'organisation lors de son adhésion. Les informations du référent peuvent être modifiées durant l'adhésion en informant les responsables du club des partenaires à l'adresse suivante : partenaires@france-esports.org

La qualité de Membre du Club des Partenaires s'acquiert en s'acquittant d'une cotisation annuelle, en signant la présente Charte et en respectant les différents articles.

3.2 Le processus d'adhésion

Il est obligatoire de suivre la procédure d'adhésion via le lien suivant: <https://www.france-esports.org/#>, et en remplissant un formulaire dédié. L'adhésion électronique s'accompagne du règlement de la cotisation annuelle.

L'adhésion au Club des Partenaires ne donne pas un droit automatique à l'adhésion à France Esports.

Le nombre de partenaires est limité à quatre par secteur d'activité. Des dérogations à ce principe peuvent être examinées au cas par cas.

Toute ouverture vers un nouveau domaine d'activité doit également être soumise à France Esports par mail à partenaires@france-esports.org.

France Esports aura quinze (15) jours maximum pour répondre au candidat. Il pourra refuser une demande d'adhésion au Club des Partenaires sans avoir à motiver sa décision. À défaut de réponse de France Esports dans les quinze (15) jours de l'adhésion, celle-ci sera considérée comme validée.

Aucune adhésion ne pourra être cédée sans avoir obtenu préalablement l'accord écrit de France Esports et toute prétendue cession effectuée sans cette approbation écrite sera nulle et non avenue.

3.3 Perte de la qualité de membre

La qualité de membre du Club des Partenaires se perd par :

- La démission ;
- Le non-paiement de la cotisation après mise en demeure infructueuse ;
- Le non-respect de la Charte et des principes qui y sont contenus ;
- La cessation d'activité de l'entreprise ;
- Par exclusion.

Démission

Toute démission devra être adressée par courrier électronique à l'adresse mail suivante : partenaires@france-esports.org

La cotisation payée pour l'année d'adhésion restera intégralement acquise.

Cessation d'activité

L'adhésion sera résiliée en cas de disparition, de liquidation ou de fusion-scission du membre.

La cotisation payée pour l'année d'adhésion restera intégralement acquise.

Par exclusion

L'exclusion peut être prononcée à l'encontre d'un Membre du Club des Partenaires dans les cas suivants :

- Tout manquement à la présente charte ;
- Tout motif jugé grave et susceptible de porter atteinte à l'image de France Esports, de l'un de ses Adhérents, et des sports électroniques en général ;
- Toute condamnation d'un Membre par une juridiction civile ou pénale française ou étrangère à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis. Sur ce point, le Conseil d'Administration de France Esports se réserve le droit d'étudier en détail la situation du Membre concerné ainsi que la portée des sanctions judiciaires infligées afin de statuer sur son sort.

Le Membre intéressé sera préalablement invité à fournir ses explications.

Le Conseil d'Administration de France Esports se prononce à la majorité de ses représentants présents ou représentés. Préalablement à la prise de décision, le Conseil d'Administration pourra consulter les Membres Fondateurs France Esports qui disposent d'un avis consultatif non liant. Cette exclusion prend effet à la date fixée par le Conseil d'Administration.

Dans cette hypothèse, la décision est notifiée par le Conseil d'Administration au Membre du club des partenaires exclu dans les quinze (15) jours qui suivent la décision par lettre recommandée.

France Esports est déchargée de toute responsabilité au titre de dommages intérêts éventuels découlant directement ou indirectement de toute exclusion déclarée conforme à la présente charte.

Dans tous les cas de perte de la qualité de Membre du club des partenaires, toute cotisation annuelle déjà réglée pour l'année en cours restera acquise.

4. Durée

L'adhésion est valable pour une durée d'une année glissante à compter de la date de versement de la cotisation. Elle est ensuite tacitement reconductible d'année en année. Le Membre du club ne souhaitant pas renouveler son adhésion, peut adresser à tout moment un courriel à l'adresse suivante : partenaires@france-esports.org

5. Services et prestations proposés aux partenaires

Les prestations proposées aux Membres du Club des Partenaires sont les suivantes :

- Permettre aux Membres de proposer une partie des offres qu'ils souhaitent promouvoir.
- Accéder aux offres du Club des Partenaires avec, selon les offres, des avantages tarifaires.
- Générer des contacts croisés entre les Membres.
- Participer à des événements qui ont lieu entre les partenaires et les Adhérents France Esports.
- Assister à des webinars selon des thématiques à définir ;
- S'inscrire à des formations proposées par France Esports ;
- Participer à des enquêtes de secteur ;
- Utilisation des supports de communication du Club des Partenaires et du logo du « Club des Partenaires France Esports » afin d'améliorer leur visibilité.

6. Valeurs et principes

L'objectif du Club est le développement des échanges économiques entre ses Membres ; toutefois l'entraide professionnelle et la bienveillance sont des valeurs essentielles.

Le Club fonctionne sur les principes :

- De partage d'expertise avec les Membres du Club,
- D'esprit partenarial,
- De création de valeur collective,
- De rigueur professionnelle,
- De respect entre tous les membres,
- D'assiduité, autant que possible.

Les pratiques de concurrence déloyale ou de captation entre les membres sont interdites.

Le fonctionnement et l'image du Club reposent également sur la participation et l'investissement de chaque adhérent, permettant son rayonnement auprès de l'ensemble des acteurs économiques.

L'utilisation abusive du fichier des membres du Club à des fins commerciales est interdite. Le développement de business entre membres se fera dans des cadres prévus à cet effet (groupe dédiés sur la plateforme DISCORD, évènements spécifiques...).

7. Engagement du Membre du Club des Partenaires

La signature de la présente charte vaut engagement au versement d'une cotisation annuelle fixée par France Esports. Cette cotisation est appelée au moment de l'adhésion au Club des Partenaires et couvre une année glissante (de date à date).

Le Membre s'engage à respecter les principes de la présente charte, et à utiliser le logo « Club des partenaires » de France Esports. Toute utilisation du logo France Esports est strictement interdite.

Le Membre s'engage à garder confidentielles toutes les informations, de quelque nature qu'elles soient, et dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de son adhésion au Club des Partenaires.

Le Membre prendra toutes les dispositions nécessaires auprès de son personnel afin de conserver auxdites informations leur caractère confidentiel.

8. Conditions d'accès aux offres sur le site internet

L'accès au Club des Partenaires se fait via le site web de France Esports ; il est ouvert à tout Adhérent France esports à jour de sa cotisation de l'année en cours.

L'Adhérent doit se connecter à son compte pour pouvoir accéder aux offres proposées par les Membres du Club des Partenaires.

L'Adhérent dispose d'un identifiant et d'un mot de passe lui permettant d'accéder à son compte. Cet identifiant et ce mot de passe sont personnels et ne peuvent être transmis à des tiers. Sauf preuve contraire, toute connexion au site ou transmission de données effectuées à partir de l'identifiant et du mot de passe sera réputée avoir été effectuée par l'Adhérent. France Esports ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable de l'utilisation non autorisée de l'identifiant et du mot de passe.

Le Membre titulaire de l'offre sur le site peut à tout moment modifier les données qu'il a communiqué dans le cadre de son inscription à l'adresse suivante : partenariat@france-esports.org

9. Protection des données à caractère personnel

Les informations communiquées lors de l'adhésion au Club des Partenaires via le site web étant indispensables, ainsi que l'établissement du reçu de cotisation, seront traitées selon les conditions énoncées à la rubrique politique de confidentialité du site, accessibles à l'adresse : <https://www.france-esports.org/politique-de-confidentialite/>

10. Responsabilité / Force Majeure

La responsabilité de France Esports ne saurait être engagée en cas d'indisponibilité du site, et ce quel que soit le moment, la raison ou la durée de cette indisponibilité. L'accès au Site pourra faire l'objet d'une suspension temporaire ou définitive sans préavis.

La responsabilité de chacune des Parties ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution de ses obligations est imputable à un cas fortuit ou à un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française.

La responsabilité de chacune des Parties ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution de ses obligations est imputable à un cas fortuit ou à un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française.

11. Informations / Réclamations

Pour toute information, réclamation ou question, le membre devra s'adresser à l'adresse suivante : partenaires@france-esports.org

Fait à :

Le :

Nom de l'entreprise :

Nom, prénom, et fonction du représentant de l'entreprise :

Coordonnées (adresse postale, mail, portable) :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)



FRANCE ESPORTS

Pour plus d'informations :
partenaires@france-esports.org

www.france-esports.org

Retrouvez toute l'actualité de France Esports
sur les réseaux sociaux



[franceesports](#)



[france-esports](#)



[@Fra_esports](#)